

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'850'000.--
destiné à financer l'acquisition ainsi que les travaux de restructuration et
d'assainissement du bâtiment Ex-Fromex à Moudon afin d'y loger le
centre administratif de l'état civil vaudois et autres locaux administratifs**

du 25 novembre 2008

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'ouvrage de CHF 2'850'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition ainsi que les travaux de restructuration et d'assainissement du bâtiment ex-Fromex à Moudon afin d'y loger le centre administratif de l'état civil vaudois et autres locaux administratifs.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti conformément aux articles suivants.

Art. 3

¹ Un montant de CHF 1'565'000.- est destiné à financer les transformations immobilières de changement d'affectation. Il sera amorti en 20 ans.

Art. 4

¹ Un montant de CHF 1'275'000.- est destiné à financer les transformations immobilières de remise en état. Il sera amorti en 10 ans.

Art. 5

¹ Un montant de CHF 10'000.- est destiné à financer les transformations mobilières. Il sera amorti en 5 ans.

Art. 6

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 25 novembre 2008.

Le président
du Grand Conseil :

(L.S.)

J. Perrin

Le président :

(L.S.)

P. Broulis

Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le chancelier :

V. Grandjean